



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 2 avril 2015 à 18h30

Salle du foyer culturel de Pulligny

Étaient présent(e)s : Guy **BERNARD** _ Mireille **BESOZZI** _ Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ François **BRAND** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Patrick **CHARPENTIER** _ Claude **CIAPPELLONI** _ Pascal **DURAND** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Maryline **GEORGES-BERNARD** _ Martine **GEORGES-POMMIER** _ Chantal **GERBELLI** _ Delphine **GILAIN** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** _ Anne-Lise **HENRY** (*délibération 2015_32*) _ Marie-Louise **KADOK** (*départ 19h45*) _ Jean **LOPES** _ Catherine **NOEL** _ Audrey **NORMAND** _ Marie-Noëlle **PERRIN** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Bernard **ROUILLON** _ Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Ismail **TAHTACI** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Christian **FRA** _ Liliane **GARGAM** (procuration à Claude **GUIDAT**) _ Anne-Lise **HENRY** (procuration à Bernard **ROUILLON** (*délibérations 2015_33 à 2015_37*)) _ Marie-Louise **KADOK** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN**) _ Daniel **LAGRANGE** (procuration à Chantal **GERBELLI**) _ Sandrine **LAMBERT** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) _ Michel **RAOULT** (procuration à Delphine **GILAIN**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	27 mars 2015
<u>Date d'affichage</u> :	10 avril 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	45
<u>Nombre de présents</u> :	39 (<i>délibération 2015_32</i>) 38 (<i>délibérations 2015_33 à 2015_37</i>)
<u>Nombre de votants</u> :	44
<u>Secrétaire de séance</u> :	Denis GARDEL

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 26 février 2015
3. Désignation d'un secrétaire de séance
4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 32	Culture-Finances	Enseignement musical - Contrat d'objectifs et de développement 2015-2021
2015_ 33	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2015_ 34	Finances	Débat d'orientation budgétaire
2015_ 35	Aménagement du territoire- Grands projets	Candidature du Pays Terres de Lorraine au nouveau programme européen Leader 2014-2020
2015_ 36	Environnement	Un service de conseil en énergie partagée pour les communes
2015_ 37	Commande publique	Transport – marché des services à vocation scolaire

1. Affaires et communications diverses

Le président félicite Pascal Schneider et Audrey Normand, élus conseillers départementaux. Il salue également tous les élus communautaires qui ont candidaté à cette élection. Il rend enfin hommage aux maires qui ont signé entre les deux tours l'appel à un vote républicain.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 26 février 2015

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Denis GARDEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2015_32

Rapporteur :

Pascal DURAND - Vice-président chargé de la culture et de la participation citoyenne

Objet :

Enseignement musical - Contrat d'objectifs et de développement 2015-2021

Dès 2011, les élus communautaires ont exprimé leur volonté de construire un projet de développement qui doit contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en leur offrant des services dans différents domaines et notamment celui de la culture. Cette politique culturelle ambitionne de réduire les inégalités en facilitant pour tous l'accès à toutes les formes de la culture. En partenariat avec l'école de musique de Moselle et Madon (E3M), elle souhaite favoriser le développement de l'enseignement musical en direction de tous les habitants du territoire Moselle et Madon.

L'E3M est reconnue comme une des meilleures écoles associatives du département de Meurthe et Moselle. La qualité de son enseignement s'appuyant sur la pratique collective et sa participation à des projets locaux sont à l'origine de son développement. Elle a mis en place une équipe professionnelle compétente et qualifiée.

Le partenariat entre E3M et la communauté de communes Moselle et Madon s'est formalisé dès lors par un contrat d'objectifs et de développement de l'enseignement musical en Moselle et Madon sur la période 2011-2014, prolongé jusqu'en 2015. La CCMM verse à ce titre une subvention annuelle de 100 000 € à l'école de musique.

La CCMM et l'E3M souhaitent poursuivre leur collaboration avec pour axes de travail :

- La pérennisation de l'enseignement musical sur le territoire et son accès au plus grand nombre
- la maîtrise des modalités de financement et le choix des orientations principales
- Un mode de gouvernance transversal entre les élus E3M et CCMM via le comité de pilotage
- Une présence de l'école de musique « hors les murs »
- Une communication concertée et co portée sur les activités développées

Le contrat d'objectifs et de développement de l'enseignement musical en Moselle et Madon pour la période 2015-2021, élaboré grâce au travail en commission culture et au sein du comité de pilotage entre CCMM et E3M, propose :

- de confirmer et de conforter le partenariat avec l'école de musique sur les actions existantes. Pour tenir compte de l'évolution des charges de l'école de musique, sans peser davantage sur les contributions des familles, déjà élevées, il est proposé de porter le socle de la subvention à 110 000 € par an.
- de développer la sensibilisation à la musique en milieu scolaire. Dans le domaine de la natation, la CCMM conduit depuis 2002 une politique volontariste qui permet à la quasi-totalité des enfants de savoir nager à leur entrée en sixième. De la même manière, il est proposé de développer une action globale dans le but de doter chaque enfant de Moselle et Madon d'un « bagage musical minimal ». E3M est appelée à contribuer à cette démarche, aux côtés d'autres acteurs. La convention prévoit une ligne de 5 000 € à cet effet.

Sur ces bases, le conseil est invité à approuver la convention ci-annexée.

Tout en soulignant qu'E3M est une richesse pour le territoire, et précisant qu'il votera la délibération, Jean Lopes note qu'à 525 € par élève, les cours ne sont pas accessibles à tous.

Pascal Durand explique que la commission avait envisagé un scénario où la subvention publique augmentait pour se substituer à une partie des cotisations des familles, mais ne l'a pas retenu car ce serait beaucoup trop coûteux.

Filipe Pinho est d'avis que pour analyser l'accès à l'enseignement musical, il faut prendre en compte l'ensemble des solutions proposées dans ce domaine en Moselle et Madon. Il y a l'école de musique, qui dispense un enseignement de qualité professionnelle, et qui a forcément un coût élevé pour la collectivité et pour les participants. Il y a aussi les autres formes d'enseignement musical, proposées par diverses associations. Il appelle de ses vœux un diagnostic de l'existant, afin de développer la complémentarité entre les différentes offres.

Florence Wazylezuck suggère de réaliser un DLA. Elle regrette de n'avoir pas eu communication des bilans financiers de l'école de musique avant le conseil. Pascal Durand entend la remarque tout en précisant que les documents ont été étudiés par la commission et sont tenus à disposition des élus.

Anne-Lise Henry aurait également aimé disposer des comptes et d'un audit financier d'E3M. Pour elle, la collectivité s'engageant à hauteur de 115 000 €, il ne serait pas choquant que les adhérents soient davantage mis à contribution.

Pascal Durand précise que la tarification est comparable à celle pratiquée par les autres écoles du département. Il souligne que les adhérents bénéficient des cours instrumentaux, mais aussi de cours de solfège et de classes d'orchestre.

Jean-Paul Vinchelin rappelle qu'E3M est née il y a 25 ans, en pleine reconversion du bassin, et que la ville de Neuves-Maisons contribue toujours financièrement au projet. Pour lui, ce n'est pas le moment de faiblir sur la culture. Il s'agit d'un atout dont dispose le territoire pour attirer de

nouveaux habitants. Sur l'accès à tous, ne faut-il pas réfléchir à une solution spécifique aux personnes dotées de moyens modestes ? Evoquant les graves difficultés de l'école de musique du Saintois, il suggère qu'un partenariat soit recherché avec E3M.

Filipe Pinho partage l'intérêt d'élargir le réseau d'influence d'E3M, par exemple en trouvant des systèmes d'intervention dans les écoles, dans les communes. La subvention de 115 000 € aura dès lors une autre saveur. Il propose également de rechercher de nouvelles formes de participation de publics comme les seniors isolés. Tels sont des exemples de plus-value à demander aux enseignants de l'E3M.

Richard Renaudin regrette d'avoir à voter cette délibération avant les orientations budgétaires. Il observe que la culture représente 9 % du budget de la CCMM. Si l'on veut faire des économies, il faudra définir l'enveloppe affectée à chaque domaine. Dans ce contexte, avec les élus de Richardménil, il juge inadéquate l'augmentation de la subvention.

Prenant acte de cette position, Filipe Pinho estime que si la question financière est fondamentale, elle ne doit pas être la seule entrée sur chaque débat. Avec la suppression de la taxe professionnelle, et maintenant la baisse des dotations de l'Etat, la relation à l'argent public a changé radicalement. Il faudra adapter, réinterroger, mais aussi tenir compte du fait que des outils existent, et qu'il faut leur donner de la lisibilité et de la pérennité.

Stéphane Boeglin indique que le sujet a aussi fait débat à Frolois. S'ils jugent l'école indispensable, les élus s'interrogent sur le niveau de soutien de la CC, notant par ailleurs que le fonds d'initiatives culturelles est doté d'à peine 15 000 €. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur le niveau à donner à la culture dans la collectivité.

François Brand relève que 10 000 € d'augmentation de la subvention sont motivés par la nécessité d'une mise en conformité avec l'évolution de la législation sur le travail, et qu'en contrepartie de la subvention publique E3M s'engage à créer 12 événements par an dans les communes. Les élus auront donc un vrai retour local de l'action de l'école.

Pascal Schneider invite les élus à visiter les locaux de l'école de musique, totalement vétustes, et qui ne permettent pas pour l'instant d'élargir encore les cours collectifs.

Dominique Ravey demande s'il n'est pas possible d'augmenter la subvention de 5 000 € pour l'instant, et d'attendre un audit avant d'aller plus loin. Filipe Pinho confirme que l'application de la législation sociale ne peut pas attendre, et invite à faire confiance au travail du vice-président et des élus de la commission.

Hervé Tillard rappelle que l'harmonisation tarifaire pour les communes qui ont rejoint la CCMM en 2014 a aussi eu un coût, et que la mise en conformité est liée avec l'accord national interprofessionnel signé en 2013 par l'ensemble des partenaires sociaux.

Le conseil communautaire,

vu l'avis favorable de la commission culture du 19 mars 2015,
vu l'avis favorable de la conférence des maires du 24 mars 2015,
après en avoir délibéré,
à la majorité,

après en avoir délibéré,

approuve le contrat d'objectifs et de développement de l'enseignement musical en Moselle et Madon avec E3M pour la période 2015-2021,

autorise le président à le signer.

Oppositions :

*Xavier BOUSSERT
Gérard FONTAINE
Martine GEORGES-POMMIER
Anne-Lise HENRY
Dominique RAVEY
Richard RENAUDIN
Bernard ROUILLON*

Abstention :

Patrick CHARPENTIER

DÉLIBÉRATION N° 2015_33

Rapporteur :

Pascal DURAND - Vice-président chargé de la culture et de la participation citoyenne

Objet :

Fonds d'initiatives culturelles

La CCMM a mis en place en 2003 un fonds d'initiatives culturelles, qui permet de soutenir la réalisation de projets portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Pour 2015, un crédit de 14 000 € a été inscrit au débat d'orientation budgétaire.

Il vous est proposé de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes à ce titre.

Projet 1 : Autour du Livre #8 / Le foyer des Jeunes du Preyles

8ème édition du salon littéraire « Autour du Livre » avec plus de 50 écrivains, des éditeurs locaux, des auteurs venus de toute la France, de l'Europe. Une première, une auteure de Chaligny sera présente. Mise en place d'ateliers d'écriture et d'illustration de contes ainsi que la réalisation d'un film en partenariat avec la Filoche, les Editions du Vergers des Hespérides et l'EREA.

Porteur du projet	Projet	Montant
Le foyer des Jeunes du Preyles (Chaligny)	Autour du Livre #8 22 Février 2015 Salle Dominioni - Chaligny	324 €

Projet 2 : Salon d'art et Fête de la Peinture et du Patrimoine / Peinture et Patrimoine Lorrain

Organisation de 2 salons d'art à Maron et Messein. Concours de peinture rapide dans 6 communes. Mise en place de nombreuses animations.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Peinture et Patrimoine (Messein)	Salon d'art de Maron 21 et 22 Mars 2015 Fête de la Peinture et du Patrimoine - du 22 au 25 Mai dans les communes Salon du carnet de voyage du 2 au 4 Octobre à la salle de l'Acquêt d'eau de Messein	1 413 €

Projet 3 : Broc'n'Roll #3 / Association des Bruits et des Casseroles

Organisation d'un évènement musical festif ponctué de moments musicaux. Grande rencontre centrée autour de la musique; manifestation originale en contact avec des inventeurs, musiciens, réparateurs etc. Ouvert à tous. Animation gratuite.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Des Bruits De Casseroles (Messein)	Broc'n'Roll #3 14 Juin 2015 Au plan d'eau de Messein	1 500 €

Projet 4 : Fées Minines / L'association des Fées Minines

Organisation de trois évènements articulés autour de la journée de la femme. L'objectif est de faire sortir la journée de la femme de son instantanéité et l'ancrer dans le temps.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association des Fées Minines (Neuves-Maisons)	Fées Minines Du 07 Mars au 13 Mars 2015 Centre culturel Jean L'Hôte	1 100 €

Projet 5 : Concert Faridol / Le Secours Populaire

Organisation d'un spectacle de la chorale FARIDOL dont les bénéfices seront reversés au Secours Populaire pour venir en aide aux familles les plus démunies du secteur.

Porteur du projet	Projet	Montant
Secours Populaire (Neuves-Maisons)	Concert Faridol 22 Février 2015 Centre culturel Jean L'Hôte	495 €

Projet 6 : Festival Révélation 2015 / L'association AIA

L'Association Art Institut Alternative organise son 9^{ème} festival pluri-artistique. Danse, chant et musique sont proposés sur scène le temps d'une soirée mêlant des artistes de divers horizons. Une équipe de jeunes bénévoles sont mobilisés sur les aspects techniques et organisationnels avec l'aide de professionnels.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Aia (Neuves-Maisons)	Festival Révélation #9 13 Juin 2015 Centre Culturel Jean l'Hôte Neuves-Maisons	1 500 €

Le conseil communautaire,

vu la commission culture du jeudi 19 mars 2015,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

attribue les subventions sur le budget 2015 dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles conformément aux propositions ci-dessus.

Mireille BESOZZI ne participe pas au vote

DÉLIBÉRATION N° 2015_34

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Débat d'orientation budgétaire

Stéphane Boeglin explique qu'à Frolois les élus sont très heureux de la mise en place du service transports, mais ils n'avaient pas mesuré les conséquences financières de ce projet. Aujourd'hui, ils se demandent si le niveau de service n'a pas été fixé trop haut. Sera-t-il possible de revenir en arrière si le personnel a été recruté et les véhicules achetés ? Sur l'urbanisme, s'il se réjouit que la CC ait pris l'initiative, il regrette que les communes n'apportent pas de contribution financière, étant donné qu'il s'agit d'une compétence du maire.

Hervé Tillard note que dans l'élaboration du projet, les besoins des communes ont été collectés, et qu'elles étaient en général demandeuses d'une desserte assez soutenue. Il n'est pas opposé de revenir en arrière au besoin, mais n'est pas sûr que beaucoup de communes le souhaitent. Il souligne par ailleurs que dans sa nouvelle configuration le réseau aura un coût au kilomètre légèrement moins cher. Il rappelle en outre qu'une réflexion à une échelle large est en cours sur les dispositifs de transport, et que la CCMM a vocation à y être intégrée.

Pour Filipe Pinho, aujourd'hui chacun connaît la traduction fiscale des choix politiques sur les projets. Sur l'urbanisme, il pense que la répercussion du coût sur les communes serait délicate pour certaines d'entre elles. Il souligne par ailleurs le choix opéré de ne pas actionner pour l'instant le levier de l'impôt économique.

Aux yeux de Richard Renaudin, le budget est la traduction d'une politique. Lorsqu'on vote des projets, il faut trouver les moyens de les financer. La présentation faite lui semble saine, car elle fait apparaître les efforts à réaliser. Il souhaiterait néanmoins disposer des éléments précis de la prospective financière, d'autant que la connaissance réciproque des finances des communes et de la CC lui paraît essentielle.

Rappelant que la prospective financière a été présentée à la commission des finances du 29 janvier, le président confirme la constitution d'un groupe de travail resserré sur les finances, auquel participera Richard Renaudin. Sur la stratégie fiscale proposée, il assure qu'une augmentation de 2 points dès 2015 aurait mis la CCMM dans une meilleure situation pour négocier les emprunts avec les partenaires bancaires. L'augmentation était toutefois trop brutale; il présentera donc aux banques une stratégie en deux ans.

Thierry Weyer note que l'effort demandé aux contribuables, à hauteur de 33 € par habitant, est conséquent, évoquant notamment le cas de personnes âgées vivant dans de grandes maisons. Il se demande comment évoluera la DGF d'ici 2020.

Filipe Pinho confirme qu'on avance sans visibilité à moyen, long terme. Le monde change en permanence, il ne peut rien promettre. L'enveloppe de 30 millions d'euros d'investissements est un objectif global, susceptible d'être adapté en fonction du contexte.

Faisant appel à son expérience professionnelle, Claude Guidat estime qu'avec une CAF nette négative la CCMM aura du mal à mobiliser des emprunts bancaires.

Filipe Pinho précise que tous les paramètres doivent être intégrés, y compris le plan d'économies à mettre en œuvre et le profil d'extinction de la dette.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,

confirme que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015 a eu lieu le 2 avril 2015, en vue du vote des budgets primitifs prévu lors du conseil communautaire du 9 avril 2015.

DÉLIBÉRATION N° 2015_35

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Candidature du Pays Terres de Lorraine au nouveau programme européen Leader 2014-2020

LEADER est un programme de développement rural financé par le fonds européen pour le développement rural (FEADER) et conduit à l'échelle d'un territoire rural organisé sous la forme d'un pays ou d'un parc naturel régional. Il vise à soutenir des projets de développement autour d'un fil conducteur afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Il s'appuie sur un groupe d'action locale (GAL) constitué d'acteurs publics et privés qui décident eux-mêmes des actions à conduire au regard de la stratégie du territoire.

Le Pays Terres de Lorraine a porté un 1er programme LEADER sur la période 2008/2014 en orientant sa stratégie sur le soutien au développement et à la création de petites activités économiques durables en essayant de tirer parti de sa position géographique stratégique alliant ville et campagne.

Le programme a disposé d'une enveloppe financière de 1,493 M€ affectés à 140 projets publics et privés de développement rural (diversification agricole et commercialisation en circuits courts, infrastructures et promotion touristiques, entreprises innovantes dans le développement durable, ...). Les projets soutenus représentent un montant total de dépenses de 5,4 M € (dépenses d'investissement pour l'essentiel).

Les fonds européens mobilisés à travers LEADER ont donc un impact non négligeable sur l'économie du territoire. Le conseil est appelé à approuver le principe d'une candidature du pays Terres de Lorraine à la nouvelle génération de programme LEADER.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le principe d'une candidature du pays Terres de Lorraine au programme européen LEADER 2014-2020

souhaite que le périmètre de la communauté de communes soit intégré dans le périmètre de cette candidature,

accepte d'être membre du futur Groupe d'Action Local du Pays Terres de Lorraine,

souhaite être représenté dans le futur comité de programmation du GAL du Pays Terres de Lorraine.

DÉLIBÉRATION N° 2015_36

Rapporteur :

Audrey NORMAND - Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'écologie, des espaces naturels

Objet :

Un service de conseil en énergie partagée pour les communes

Dans le cadre de la démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPos) initiée à l'échelle du territoire Terres de Lorraine, le pays met en place une mission « Energie » mutualisée à l'échelle des 5 intercommunalités de son territoire. L'objectif de cette mission est de proposer, des services auprès des collectivités locales et plus largement des habitants du territoire, d'apporter un accompagnement technique et financier à des porteurs de projets, des acteurs en vue de répondre à long terme à l'ambition « Territoire à Energie Positive ».

Depuis 2007, un premier axe de cette mission « Energie » a été mis en place avec le conseil info Energie qui assure un conseil indépendant et gratuit auprès de tous les habitants du territoire.

Aujourd'hui la mission « Energie » va évoluer autour des axes suivants :

- Réflexion sur une **étude « potentiel biodéchets »** (déchets fermentescibles) du territoire en vue d'une valorisation énergétique locale : **méthanisation et bois-énergie** (étude du gisement de biodéchets, structuration des filières ...)

- Mise en place dès le printemps 2015 d'un **conseil en énergie partagée** (CEP) pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public des communes du territoire. C'est un service proposé gracieusement aux communes qui souhaitent réaliser des économies sur leur facture énergétique.

Pour financer cette démarche, le pays mobilise des fonds régionaux, nationaux et européens. Au titre de la contribution locale, chaque intercommunalité est appelée à apporter une somme annuelle de 0.50 € par habitant (soit environ 15 000 € pour la CCMM) imputée sur la cotisation au pays Terres de Lorraine (inchangée depuis 10 ans).

Il est souligné que :

- Cette contribution permet de lever 2 à 3 € par habitant de financements spécifiques des partenaires publics
- Cette contribution permettra directement aux communes, aux intercommunalités et aux établissements publics de réaliser des économies en optimisant leurs consommations énergétiques. L'impact budgétaire est tout à fait substantiel : des actions simples d'économie d'énergie proposées par la mission CEP, peu onéreuses en investissement, permettent d'économiser en moyenne jusqu'à 3 € par an et par habitant (source ADEME).

Patrick Potts précise que le conseiller est cours de recrutement, et qu'il pourra donc rapidement être sollicité par les communes.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le développement de la mission énergie du pays Terres de Lorraine,

valide la contribution versée à ce titre à travers la cotisation au pays Terres de Lorraine.

DÉLIBÉRATION N° 2015_37

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :

Transport – marché des services à vocation scolaire

Par délibération du 20 novembre 2014, le conseil communautaire a approuvé les orientations du futur schéma d'organisation des transports à l'échelle des 19 communes de Moselle et Madon, notamment concernant son mode de gestion.

Les services en journée seront assurés en régie directe ; les renforts en heure de pointe à vocation scolaire seront confiés à un prestataire privé.

Une partie de ces services, correspondant aux transports scolaires des 7 nouvelles communes, sont actuellement organisés par le conseil départemental et réalisés par un prestataire au travers d'un marché public courant jusqu'en 2021. Ce dernier sera transféré à la CCMM dans les mois qui viennent.

Pour les autres communes, dont les lignes de renfort scolaire sont exécutées par un opérateur privé, le marché arrive à échéance en juillet 2015.

Il convient donc de lancer une consultation en vue d'attribuer le marché d'exécution de services de transport routier urbain de voyageurs.

Afin d'harmoniser les durées des deux contrats et de favoriser la remise d'offre économiquement intéressantes, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer ce marché pour une durée de 6 ans, avec échéance en juillet 2021. Il est prévu un maximum en quantité de 20 000 km commerciaux annuels.

A titre indicatif, le montant annuel de ce marché est actuellement d'environ 335 000 € TTC pour 35 000 km commerciaux ; le conseil départemental verse à la CCMM une subvention de 287 000 €.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

lance la consultation du marché de services de transport urbain de voyageurs

autorise le président à signer avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres le marché pour un maximum en quantité de 20 000 km commerciaux annuels

Le secrétaire,

Denis GARDEL.

Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 32	Culture-Finances	Enseignement musical - Contrat d'objectifs et de développement 2015-2021
2015_ 33	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2015_ 34	Finances	Débat d'orientation budgétaire
2015_ 35	Aménagement du territoire- Grands projets	Candidature du Pays Terres de Lorraine au nouveau programme européen Leader 2014-2020
2015_ 36	Environnement	Un service de conseil en énergie partagée pour les communes
2015_ 37	Commande publique	Transport – marché des services à vocation scolaire

Signatures

Guy	BERNARD		Catherine	NOEL	
Mireille	BESOZZI		Audrey	NORMAND	
Stéphane	BOEGLIN		Marie-Noëlle	PERRIN	
Xavier	BOUSSERT		Filipe	PINHO	
François	BRAND		Patrick	POTTS	
Jean-Marie	BUTIN		Michel	RAOULT	Procuration à Delphine GILAIN
Patrick	CHARPENTIER		Dominique	RAVEY	
Claude	CIAPPELLONI		Richard	RENAUDIN	
Pascal	DURAND		Bernard	ROUILLON	
Gérard	FONTAINE		Lydie	ROUYER	
Jean-Luc	FONTAINE		Pascal	SCHNEIDER	
Christian	FRA	Excusé	Marie-Laure	SIEGEL	
Denis	GARDEL		Ismail	TAHTACI	
Liliane	GARGAM	Procuration à Claude GUIDAT	Etienne	THIL	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Hervé	TILLARD	
Martine	GEORGES- POMMIER		Jean-Paul	VINCHELIN	
Chantal	GERBELLI		Florence	WAZYLEZUCK	
Delphine	GILAIN		Thierry	WEYER	
Dominique	GOEPFER		Suppléants		
Michel	GRILLOT		Bernard	ANDRE*	
Claude	GUIDAT		Thierry	BARATEAU*	
Christophe	HANU		Bénédicte	FLORENTIN*	
Anne-Lise	HENRY	Procuration à Bernard ROUILLON <small>(2015_33 à 2015_37)</small>	Valentin	GOBETTI*	
Marie- Louise	KADOK	Procuration à Jean-Paul VINCHELIN	Arnaud	GOIN*	
Daniel	LAGRANGE	Procuration à Chantal GERBELLI	James	HARDEL*	
Sandrine	LAMBERT	Procuration à Pascal SCHNEIDER	Philippe	MARCHAND*	
Jean	LOPES		André	POIRSON*	

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

